



Conseil d'administration

Délibération du 12 décembre 2023

POINT 2 : BUDGET RECTIFICATIF 2/2023

Exposé des motifs

Le budget rectificatif 2/2023 est présenté sous format GBCP. Le BR 2/2023 est voté et approuvé dans les mêmes conditions que le budget initial.

Ce BR2 prend en compte :

4 tableaux soumis au vote :

- **Tableau 1 : Autorisations d'emplois**

Les administrateurs sont appelés à voter le plafond d'autorisations d'emplois qui s'élève à 56.

Le BR2 n'entraîne pas de modification du tableau d'autorisations d'emplois.

- **Tableau 2 : Autorisations budgétaires**

Le conseil d'administration fixe la limite supérieure des emplois du Crous et les dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice.

Le conseil d'administration se prononce également sur les prévisions de recettes et délibère sur le solde budgétaire représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Les dépenses diminuent de 1 548 930€ en AE et 4 580 375€ en CP.

Après le BR2/2023 les AE s'élèvent à 12 122 137€ et les CP à 7 128 569€.

Les recettes diminuent de 1 375 699€.

Après le BR2/2023 elles s'élèvent à 8 053 638€.

Le tableau 2 présente un solde budgétaire excédentaire de 925 069€.

- **Tableau 4 : Equilibre financier**

Le tableau d'équilibre financier met en évidence la variation de la trésorerie sur l'exercice. La variation est le résultat du solde budgétaire et des opérations de trésorerie hors opérations budgétaires.

Le tableau 4 présente un abondement sur la trésorerie de **832 932€**.

- **Tableau 6 : Situation patrimoniale**

Le conseil d'administration se prononce sur le compte de résultat prévisionnel, sur la capacité d'autofinancement qui en résulte et sur un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Le solde budgétaire, la variation de trésorerie et le fonds de roulement permettent d'apprécier le caractère soutenable du budget.

Le tableau 6 décrit la prévision de l'activité courante du Crous de Corse pour l'exercice en cours. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés.

Le résultat prévisionnel est bénéficiaire de **807 331€**

Une capacité d'autofinancement de **948 381€**

Une augmentation du fonds de roulement de **342 031€**

La situation budgétaire du Crous de Corse est considérée comme étant soutenable à l'issue du Budget rectificatif 2 pour l'année 2023.

Le BR2/2023 est soumis au vote des administrateurs (vote par enveloppe).

Projet de délibération

- Adoption du budget rectificatif 2/2023 – 4 votes

Tableau 1 – Les autorisations d'emplois

Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
		

Tableau 2 – Les autorisations budgétaires

Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Tableau 4 – L'équilibre financier

Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Tableau 6 – La situation patrimoniale

Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 12 décembre 2023



Directeur de la Région Académique de Corse
Jean-Philippe AGRESTI